

Programme de bourses de stage en régions éloignées

La Société québécoise de biologie clinique (SQBC) est fière d'annoncer la création d'un nouveau programme de bourses pour le soutien de stages en régions éloignées.

Description du Programme de bourses de stages en régions éloignées

Cette bourse permet de couvrir une partie des frais de déplacement et d'hébergement pour réaliser un projet en région éloignée (voir régions visées*). Les projets admissibles doivent viser l'amélioration de la qualité dans les laboratoires diagnostiques ou l'avancement des connaissances en médecine de laboratoire, et doivent être réalisés par un ou des étudiants à temps plein dans une discipline post-secondaire touchant la médecine de laboratoire. Si la demande de bourse est acceptée, après la complétion du stage, la SQBC assurera le remboursement des dépenses admissibles (transport et hébergement) sous présentation des preuves justificatives, jusqu'à concurrence de 2500\$ par candidat. Un seul projet par étudiant est admissible (à vie). Une preuve d'étude à temps plein dans un programme d'étude post-secondaire québécois est exigée. Le candidat doit également être membre en règle de la SQBC au moment de la demande.

*Régions administratives visées

- Bas-Saint-Laurent (01)
- Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
- Mauricie-et-Centre-du-Québec (04)
- Outaouais (07)
- Abitibi-Témiscamingue (08)
- Côte-Nord (09)
- Nord-du-Québec (10)
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
- Laurentides - secteur Hautes Laurentides (15)
 - Seulement la MRC Antoine-Labelle (Mont-Laurier)
- Nunavik (17)
- Terres-Cries-de-la-Baie-James (18)

N.B. Le lieu de stage doit être dans une région administrative différente du lieu de résidence

Dates importantes

Le stage doit être réalisé dans l'année civile en cours (entre le 1er janvier et le 31 décembre).

La demande de bourse peut être soumise à n'importe quel moment dans la période de stage admissible. Le conseil se réserve le droit de mettre fin au programme en cours d'année si le budget est épuisé.

Les récipiendaires d'une bourse seront avisés par courriel au plus tard six (6) semaines après le dépôt de la demande.

Document exigé pour la demande de bourse

- **Formulaire de demande de bourse** complété et signé envoyé par courriel à : president.elu@sqbc.qc.ca

Critères d'admissibilité à une bourse

Le non-respect de ces conditions entrainera un refus de la demande de bourse.

La SQBC se réserve le droit de déterminer de l'admissibilité de la demande selon tout autre critère qu'elle juge pertinent.

- Formulaire de demande de bourse complété et signé acheminé par courriel avant la fin de l'année de stage;
- Le candidat doit être membre en règle de la SQBC au moment du dépôt de sa demande;
- Le candidat doit être étudiant à temps plein dans une discipline post-secondaire touchant la médecine de laboratoire;
- Le projet doit viser l'amélioration de la qualité dans les laboratoires diagnostiques ou l'avancement des connaissances en médecine de laboratoire;
- Le projet doit être réalisé dans une des régions éloignées visées* et le candidat ne doit pas être domicilié dans cette région;
- Le projet doit être réalisé entre le 1er et le 31 décembre de l'année de la demande;
- Le candidat ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de stage en région éloignée de la SQBC.

Critères d'attribution des bourses

- Un maximum de 4 bourses seront attribuées annuellement pour un maximum de 2500\$ par bourse;
- Aucun montant n'est attribué à l'avance, la bourse étant utilisée exclusivement pour le remboursement des frais de transport et d'hébergement, le remboursement se fera suite à la présentation des pièces justificatives pour un maximum de 2500\$ par candidat;
- Si plus de 4 candidats déposent une demande, la qualité des candidatures sera évaluée selon les critères suivants :
 - Qualité du projet déposé
 - Représentativité régionale (favoriser la diversité des régions touchées)
- Le projet soumis peut être lié ou non à un projet subventionné par la SQBC (la demande de subvention pour un projet doit être soumise séparément via le **formulaire approprié**)

Modalités de remboursement

- Pour toute demande de bourse acceptée, une fois le stage complété, le remboursement se fera suite au dépôt des preuves de dépenses admissibles (jusqu'à concurrence de 2500\$):
 - Frais de déplacement selon les modalités en vigueur du MSSS (kilométrage calculé entre le domicile habituel du candidat et le lieu de stage)

- Frais d'hébergement raisonnables (maximum de 150\$ par nuitée)
- Pour obtenir le remboursement, le candidat doit fournir les documents suivants par courriel à : president.elu@sqbc.qc.ca
 - **Formulaire de demande** de remboursement complété et signé
 - Pièces justificatives pour les dépenses
 - Preuve officielle d'étude à temps plein dans une discipline post-secondaire touchant la médecine de laboratoire et datant de moins de 4 mois de la date du stage (attestation d'étude ou de fréquentation scolaire provenant du registraire).